

Contribution de RFF, Direction régionale Ile de France

Dans le cadre du débat public sur le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine a été évoqué le projet ferroviaire de réactivation de la ligne Flamboin-Montereau.

La question de la complémentarité ou de la concurrence éventuelle de ces deux opérations conduites par les deux établissements publics de l'Etat, VNF et RFF, a pu être posée et le texte qui suit a pour ambition d'éclairer cette question.

La ligne de Flamboin à Montereau, longue d'une trentaine de kilomètres, fut créée au milieu du 19^e siècle et ouverte à la fois au trafic de trains de voyageurs et de trains de marchandises ; la desserte voyageurs cessa définitivement en 1939, le trafic fret se poursuivant jusqu'en 1985.

Dans le cadre du contrat de projets Etat-Région, la réactivation de cette ligne pour le transport de marchandises a été décidée ; la partie Montereau-Courcelles a été remise en service en 2008 et la partie Courcelles-Flamboin le sera tout prochainement.

Les travaux, d'un montant de 17 M€, ont consisté à remettre en état la voie unique non électrifiée existante, les ouvrages d'art qu'elle emprunte ainsi qu'à moderniser les passages à niveau ; par ailleurs des protections acoustiques sont prévues.

La vocation de ce projet est avant tout d'assurer des dessertes locales d'entreprises situées à proximité de la voie ferrée ; le trafic prévu y est modéré (8 circulations ferroviaires au maximum aujourd'hui et 18 circulations ferroviaires au maximum à terme moyennant des investissements complémentaires à prévoir) compte tenu des caractéristiques de la ligne (voie unique non électrifiée) et des engagements pris auprès des riverains.

RFF considère donc que les projets ferroviaire, d'une part, fluvial, d'autre part, n'entrent absolument pas en concurrence l'un avec l'autre mais sont complémentaires :

- n'ayant pas du tout la même échelle, comme le montrent les niveaux d'investissement de 17 M€ pour le projet ferroviaire et de 76 à 305 M€ pour le projet fluvial ;
- la liaison ferrée Flamboin-Montereau ne constituant pas un élément de maillage d'un réseau à grande distance (n'en n'ayant pas les caractéristiques et se raccordant à la ligne Paris-Troyes-Langres qui n'est pas un axe fret majeur), mais une liaison locale.

Ces deux projets participent ainsi aux objectifs de report modal du transport routier de marchandises vers le fluvial et le ferroviaire fixés par la loi Grenelle 1.